



D.2021.12.15.6.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 15 Décembre 2021

6 – GESTION DU PATRIMOINE

6.10 – Avenant n°1 à la convention de mandat n° CM 2019-1082 conclue entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la sécurisation des ouvrages en ligne (Mandat 9) – Autorisation de signer l'avenant n°1.

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X (a/c du point 1.1.1)		X (jusqu'au CR des décisions)
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération n° D.2019.12.11.7.2 en date du 11 décembre 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le programme de l'opération de sécurisation des ouvrages en ligne et autorisé Monsieur le Président à signer la convention de mandat n° CM 2019-1082 avec Tisséo Voyageurs pour lui confier la réalisation de cette opération.

Dans le cadre de ce neuvième mandat, Tisséo Collectivités souhaite confier à Tisséo Voyageurs la réalisation de l'opération de sécurisation des ouvrages en ligne du métro (lignes A et B).

Les ouvrages concernés sont :

- les puits de ventilation (14 puits sur ligne A et 21 puits sur ligne B). Ces puits pouvant être accessibles par trappe ou par porte).
- les trémies : ouvrages de transition entre les parties souterraine et aérienne (seule la ligne A est concernée) ;
- les piles du viaduc de l'Hers divers ouvrages spécifiques : stations aériennes Jolimont ;
- Basso Cambo, trémies « matériel », issues de secours.

L'opération prévoit les études et les travaux permettant le renforcement des dispositifs limitant l'intrusion et favorisant la réaction « au plus tôt » sur ces différents types d'ouvrages.

L'enveloppe globale de ce mandat s'élève à 3 795 110,00 €HT. La fin des travaux est prévue au troisième trimestre 2022.

Le présent avenant n°1 a pour objectif d'intégrer au programme de l'opération les modifications suivantes :

- améliorer la couverture vidéo des issues de secours du Métro suite à une demande de la Police Nationale.
Les autorités ont participé à la phase de conception de cette opération afin de vérifier la parfaite adéquation entre les systèmes, les équipements proposés et le niveau de vulnérabilité de l'ouvrage. Suite à ces échanges et afin d'améliorer la surveillance des issues de secours, les représentants de la Police Nationale ont demandé le rajout de caméra de vidéoprotection en amont et en aval des circuits d'évacuation présents dans le périmètre de ce mandat.
- modifier le système de gestion des informations intrusion (passage sur système TILL).

Au cours des études, Tisséo Collectivités a consolidé les usages de ces différents systèmes de Sûreté et a décidé de dédier la gestion des intrusions au logiciel TILL. Les études ont donc été menées sur ce principe en corrigeant les hypothèses initiales intégrées au mandat.

L'avenant a également pour objet de prévoir le report de la fin des travaux à fin juillet 2023. Des problématiques techniques ont en effet engendré des retards en phase étude.

L'avenant est sans incidence sur le montant du mandat.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mandat n° CM 2019-1082 et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[M. Misiak ne prend pas part au vote]

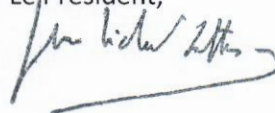
ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant n°1 avec Tisséo Voyageurs.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



CONVENTION DE MANDAT N°CM 2019-1082
SURETE : SECURISATION DES OUVRAGES EN LIGNE

AVENANT 1

N° du contrat

2	0	1	9	-	1	0	8	2
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Avenant n°1

MANDAT Sécurisation ouvrages en ligne

Entre

Tisséo Collectivités, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Maître d'ouvrage, représenté par **Monsieur Jean-Michel LATTES**, son Président, dûment autorisé aux fins des présentes,

et désigné dans ce qui suit par les mots « Tisséo Collectivités » ou « le maître d'ouvrage ».

D'UNE PART

Et

Tisséo Voyageurs, Régie de transport constituée sous la forme d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial, Représentée par **Monsieur Thierry WISCHNEWSKI**, dûment autorisé aux fins des présentes,

et désignée dans ce qui suit par les mots « Tisséo Voyageurs » ou « le titulaire ».

D'AUTRE PART

Par délibération n° D.2019.12.11.7.2 en date du 11 décembre 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le programme de l'opération de sécurisation des ouvrages en ligne et autorisé Monsieur le Président à signer la convention de mandat n° CM 2019-1082 avec Tisséo Voyageurs pour lui confier la réalisation de cette opération.

L'enveloppe globale de ce mandat s'élève à 3 795 110,00 €HT. La fin des travaux est prévue au troisième trimestre 2022.

Le présent avenant n°1 a pour objet :

- d'intégrer au programme de l'opération les modifications suivantes :
 - améliorer la couverture vidéo des issues de secours du Métro suite à une demande de la Police Nationale;
 - modifier le système de gestion des informations intrusion (passage sur système TILL).
- de reporter la fin de travaux à fin juillet 2023.

Article 1 - Modifications du programme et du planning de l'opération

a) Modification du programme

1/ Amélioration de la couverture vidéo des issues de secours du Métro suite à une demande de la Police Nationale.

Les autorités ont participé à la phase conception de cette opération afin de vérifier la parfaite adéquation entre les systèmes et équipements proposés et le niveau de vulnérabilité de l'ouvrage. Suite à ces échanges et afin d'améliorer la surveillance des issues de secours, les représentants de la Police Nationale ont demandé le rajout de caméra de vidéoprotection en amont et en aval des circuits d'évacuation présents dans le périmètre de ce mandat.

2/ Modification du système de gestion des informations intrusion (passage sur système TILL)

Au cours des études, Tisséo Collectivités a consolidé les usages de ces différents systèmes de Sureté et a décidé de dédier la gestion des intrusions au logiciel TILL. Les études ont donc été menées sur ce principe en corrigeant les hypothèses initiales intégrées au mandat.

b) Planning de réalisation de l'opération

Des problématiques techniques ont engendré des retards en phase étude. Il est nécessaire de reporter la fin des travaux à fin juillet 2023.

Le nouveau planning est joint en annexe 1 au présent avenant et vient modifier l'annexe 2 au mandat.

Article 2 - Actualisation de l'enveloppe financière de l'opération

Sans objet.

Avenant 1 convention de mandat n° 2019-1082 – sécurisation ouvrages en ligne

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20211216-20211215-6-10D-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Article 3 - Dispositions diverses

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant.

Fait à Toulouse, le

En un exemplaire original,

Pour Tisséo Collectivités

Pour Tisséo Voyageurs

Jean-Michel LATTES

Thierry WISCHNEWSKI

Président

Directeur Général



TISSEO-COLLECTIVITES
Syndicat Mixte des Transports en Commune de l'Agglomération Toulousaine
7, esplanade Compans Caffarelli
BP 11120
31011 TOULOUSE CEDEX 6

**CONVENTION DE MANDAT N°CM 2019-1082 CONCLUE ENTRE
TISSEO-COLLECTIVITES ET TISSEO-VOYAGEURS
EN VUE DE REALISER L'OPERATION :**

SURETE : SECURISATION DES OUVRAGES EN LIGNE DU METRO

ANNEXE 2 : PLANNING MODIFIE PAR AVENANT 1

Planning modifié :

Tr1 2020	Tr2 2020	Tr3 2020	Tr4 2020	Tr1 2021	Tr2 2021	Tr3 2021	Tr4 2021	Tr1 2022	Tr2 2022	Tr3 2022	Tr4 2022	Tr1 2023	Tr2 2023	Tr3 2023 Juillet	Tr4 2023	Tr1 2024	Tr2 2024	Tr3 2024 Juillet

	Etudes et travaux
	Garantie parfait achèvement